

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2006)
Heft: 203-204

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

VOTATIONS

● La réforme constitutionnelle sur l'éducation a été acceptée en votation populaire par 85,6 % de votes favorables. Elle imposera désormais aux cantons de coopérer entre eux et avec la Confédération pour harmoniser leurs politiques de l'éducation. La Confédération pourra de son côté édicter des prescriptions fédérales si les cantons ne parviennent pas à des solutions homogènes dans certains domaines de l'éducation. Moins d'un électeur sur trois s'est déplacé pour cette votation sans surprise : le oui l'a emporté dans tous les cantons, mais pas avec la même ampleur selon les zones géographiques et linguistiques. Berne, Neuchâtel, Vaud et Bâle ont été les cantons les plus favorables à la réforme : le oui y a dépassé les 90 %. En revanche, Uri, Schwytz, et surtout le Tessin et Appenzell- Rhodes Intérieures enregistrent un non à 25 % et plus. En Appenzell- Rhodes Intérieures, le non atteint 40,8 % alors que dans son demi-canton frère, il s'établit à 20,2 %.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

● La conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey veut augmenter le nombre d'employés suisses dans les ambassades helvétiques à l'étranger. Elle entend ainsi prévenir des abus, comme ceux constatés lors de l'octroi de visas à la représentation au Pakistan. « Il est inadmissible que des employés de représentations suisses fassent du trafic sur la mi-



sère d'êtres humains », estime la cheffe du Département fédéral des affaires étrangères. À ses yeux, certaines mesures d'économie décidées ces dernières années – comme le remplacement de personnel expatrié par des employés locaux dans les ambassades suisses – sont désormais en contradiction avec les standards minimaux de sécurité. En effet, les collaborateurs indigènes sont soumis à beaucoup plus de pression que les ressortissants helvétiques, selon la conseillère fédérale.

● Joseph Deiss a signé à Ryad un accord de protection réciproque des investissements entre la Suisse et l'Arabie saoudite. Le royaume était l'un des seuls importants partenaires économiques de la Suisse à ne pas avoir un tel arrangement avec Berne. Les entreprises suisses sont déjà le 10^e investisseur dans le pays. Elles y ont fondé une cinquantaine de *joint-ventures*. Pour la quinzaine de représentants de l'économie qui accompagnaient le conseiller fédéral, cette situation ne peut que s'améliorer.

ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Les Latins doivent être représentés équitablement parmi les responsables des offices fédéraux. Le Conseil national a adopté sans discussion une motion de l'ancien conseiller aux États neuchâtelois Jean Studer. En fait les parlementaires avaient déjà accepté une motion identique du conseiller national Didier Berberat (PS, NE). Ces interventions font suite à la nomination d'Oswald Sigg pour succéder au vice-chancelier Achille Casanova. Elles demandent que les candidatures latines soient privilégiées aussi longtemps que Romands et Tessinois seront sous-représentés à la tête des offices fédéraux. Les deux parlementaires neuchâtelois avaient rappelé une récente enquête de l'association *Helvetia Latina* montrant que la part des Latins occupant une fonction de cadres supérieurs dans l'administration fédérale était largement inférieure à leur proportion dans la population.

FINANCES

● Une nouvelle pierre a été portée à l'édifice de la simplification de la TVA et de l'uniformisation des taux d'imposition. Malgré l'opposition de la gauche, le National a transmis une série de motions visant à accélérer le mouvement. La Chambre du peuple a tout d'abord transmis au gouvernement deux motions déjà entérinées par le Conseil des États. La première, adoptée par 108 voix contre 56, demande au Conseil fédéral de limi-

ter à cinq ans la durée d'exemption de TVA pour les 25 domaines concernés. La seconde exige une simplification du système de la taxe sur la valeur ajoutée et une uniformisation des taux. Il existe actuellement trois taux différents (7,6 % usuel, 3,6 % pour l'hôtellerie et 2,4 % pour les biens de première nécessité) et 25 domaines exonérés.

● La Suisse participera aux Expositions universelles de Saragosse en 2008 et de Shanghai en 2010. Quelque 23 millions de francs seront consacrés à ces projets. L'exposition universelle de Shanghai qui aura pour thème « Une ville meilleure pour une vie meilleure » englutira à elle seule 20 millions de francs pour six mois d'exposition. Étant



donné que la Chine est le plus grand marché émergent d'Asie, la présence de la Suisse à cette exposition s'avère particulièrement importante, a expliqué le Conseil fédéral.

PARTIS

● Les socialistes veulent faire avancer le débat sur l'adhésion à l'Europe. Les 180 délégués du parti ont adopté à l'unanimité la deuxième partie de leur plate-forme européenne

qui analyse les conséquences économiques et sociales d'une adhésion. Les délégués ont aussi dit oui à plus d'harmonisation scolaire entre les cantons.

INITIATIVES

● Les animaux maltraités doivent pouvoir être défendus devant la justice. La Protection suisse des animaux (PSA) a lancé la collecte de signatures en faveur de son initiative « pour l'institution d'un avocat de la protection des

criptibles. Selon les initiants, il faut laisser aux victimes tout le temps dont elles ont besoin pour déposer plainte.

● L'Union syndicale suisse (USS) a déposé à Berne son initiative populaire pour une retraite à la carte dès 62 ans, munie de plus de 107 000 signatures. Le texte vise l'introduction d'un droit à l'AVS dès 62 ans sans réduction de rente. Seules les personnes ayant exercé une activité lucrative avec une limite de revenu annuel de 116 100 francs y auraient droit. Depuis 1978, le peuple a refusé six initiatives allant dans ce sens. Mais en 2000, celle lancée par les Verts avait recueilli 46 % de oui, ce qui incite l'USS à l'optimisme.

● Comment mieux répartir les richesses en Suisse ? Le Parti chrétien-conservateur (PCC) préconise la perception d'un nouvel impôt sur les superprofits et lance une initiative populaire « pour une contribution de solidarité ». L'idée du PCC est de ponctionner les revenus annuels supérieurs à 500 000 francs et les bénéfices d'entreprises au-delà du million. Mais cette initiative ne rencontre aucun soutien chez les autres partis. Fondé il y a dix ans et implanté dans cinq cantons alémaniques, le PCC ne dispose d'aucun mandat politique. La récolte des signatures nécessaires s'annonce donc difficile.

CONSEIL FÉDÉRAL

● Après sept ans passés au gouvernement, le conseiller fédéral Joseph Deiss a annoncé à la surprise générale son départ pour le 31 juillet. « Il faut faire comme les tripes vous l'indiquent. J'ai été



sept ans conseiller fédéral et 25 ans actif en politique, cela suffit », a déclaré le ministre PDC pour expliquer sa décision. Si toute raison de santé ou de fatigue peut être écartée, beaucoup de proches n'hésitent pas à montrer du doigt le manque de collégialité au sein du gouvernement. Pour lui succéder, les favoris sont Doris Leuthard, la présidente du PDC, et Urs Swaller.

● Le Conseil fédéral veut assurer la pérennité de l'industrie militaire suisse. À cette fin, il a accepté que des contrats soient attribués à des entreprises helvétiques d'armement librement et sans appel d'offres. Il sera possible de déroger à la procédure usuelle d'adjudication « si des raisons de politique d'armement et de l'emploi l'imposent ».

● Les poules peuvent retrouver l'air libre. Le Conseil fédéral a décidé de lever les mesures de confinement prises mi-février contre la grippe aviaire. Plus aucun oiseau atteint du virus H5 n'a été retrouvé depuis début avril en Suisse. Cette détente s'explique notamment par la migration de la plupart des oiseaux aquatiques vers le Nord et le radoucissement des températures. Le Conseil

fédéral estime qu'il est fort vraisemblable que le virus persistera encore de nombreuses années dans les populations d'oiseaux sauvages.

JUSTICE ET POLICE

● Le nombre d'étrangers établis en Suisse a progressé de 1,1 % en 2005 pour atteindre 1,512 million à fin décembre. La hausse, de l'ordre de 17 000 personnes, est liée principalement aux immigrants provenant de l'Union européenne, Allemands et Portugais en tête.

● Le Tribunal fédéral fusionnera le 1^{er} janvier 2007 avec le Tribunal fédéral des assurances. Le Tribunal administratif fédéral verra le jour à la même date. Le Conseil fédéral a proposé une série d'adaptations. La révision de l'organisation judiciaire est la première étape de la réforme de la justice approuvée par le peuple le 12 mars 2000.

DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION

● Le matériel usagé de l'armée va connaître une deuxième vie à l'étranger. Le Département de la Défense s'est engagé à céder son équipement superflu aux programmes humanitaires. La distribution sera pilotée par des experts de la coopération suisse. C'est que l'armée n'arrive pas à vendre son vieux matériel et quand elle réussit à le placer, le démarchage coûte souvent plus cher que le montant de la vente. D'où l'idée d'offrir gratuitement ses outils divers et véhicules aux populations en difficulté. Bien entendu, aucune arme offensive (chars, hélicoptères...) n'est concernée.



LA S.P.A. DEMANDE UNE JUSTICE ÉGALE POUR TOUS!

animaux ». Dans la procédure actuelle, seul celui qui maltraite les animaux dispose de droits : consulter un dossier, disposer d'un avocat ou attaquer un jugement, déplore la PSA qui estime que les sévices envers les animaux sont trop modérément punis dans la pratique. Selon elle, les amendes le plus souvent prononcées ces dernières années tournent autour de 500 francs, ce qui n'a aucun effet dissuasif sur les contrevenants.

● L'association Marche blanche a déposé à la chancellerie de Berne près de 120 000 signatures contrôlées (sur 140 000 récoltées) pour son initiative populaire demandant « l'imprescriptibilité des actes de pornographie infantile ». Aujourd'hui seuls les crimes contre l'humanité sont impres-

Nouvelles fédérales

▷ ● Après la polémique autour de la vente de chars périmés à l'Irak et au Pakistan, le Conseil fédéral a proposé une série de règles afin d'éviter que ces armes n'aboutissent dans les mains de régimes douteux. En principe, le matériel sera revendu ou remis au pays producteur. Il ne pourra être vendu à un pays tiers qu'avec l'accord

Au Tribunal fédéral des assurances (TFA), le volume des nouvelles affaires entrées durant les trois premiers mois de l'année est de 60 % supérieur aux valeurs de 2004.

INTÉRIEUR

● Pascal Couchepin ressort blanchi de l'enquête menée par la Commission de gestion du Conseil des États sur les liens supposés entre le conseiller fédéral et le Groupe Mutuel. Aucun élément n'a confirmé un traitement privilégié de l'assureur valaisan. La commission voulait vérifier si le Groupe Mutuel a profité directement de plusieurs mesures prises par le Département fédéral de l'intérieur.

● Le Parlement veut une politique globale et cohérente des musées de la Confédération. Après le Conseil des États, le National a renvoyé tacitement un projet sur la fondation du Musée national suisse, avec l'assentiment du Conseil fédéral. Les groupes PS, PDC, PRD, UDC et Verts se sont exprimés en faveur de cette démarche.

● Quelque 160 passeports biométriques lisibles électroniquement sont d'ores et déjà testés, avant leur mise en service officielle en septembre, par

des volontaires d'âge et d'apparence différents, a annoncé l'Office fédéral suisse de la police (Fedpol). Deux centres de saisie ont été établis à Berne et à l'ambassade de Suisse à Francfort pour tester les systèmes et les processus régissant l'établissement du passeport 06. Dès septembre, il y en aura huit en Suisse et huit autres seront mis sur pied dans l'avenir à l'étranger dans les représentations suisses de Francfort, Hong Kong, Londres, Mexico, Paris, Sao Paulo, Sydney et Toronto. Les personnes souhaitant se faire établir un passeport biométrique devront se rendre dans l'un de ces centres pour faire établir une photo d'identité numérisée, après avoir déposé une demande auprès de leur commune de domicile. La photo sera ensuite enregistrée dans une puce intégrée au passeport et figurera également à l'intérieur du document. Le passeport 06 sera toutefois nécessaire uniquement aux personnes qui envisagent de voyager aux États-Unis sans visa après le 26 octobre 2006 et qui ne possèdent pas encore un passeport 03 émis avant cette date. Dans un premier temps, quelque 100 000 exemplaires du nouveau modèle devraient être fabriqués chaque année. Il ne sera distribué à large échelle qu'une fois l'accord de Schengen entré en vigueur en Suisse, soit probablement pas avant 2008.

telles que l'agritourisme. Acquis au principe, le Conseil national a débattu près de quatre heures avant d'adopter une révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire. Accepté par 139 voix contre 18, ce projet permet aux paysans de ne plus devoir prouver que la survie de leur exploitation dépend du revenu complémentaire qu'ils réaliseront via une activité accessoire. Les agriculteurs pourront se lancer dans toutes sortes d'offres et de services à condition que ceux-ci aient un lien étroit avec l'entreprise agricole.

TRANSPORTS, COMMUNICATIONS

● Malgré une diminution des lettres et des colis, La Poste a enregistré de très bons résultats l'an dernier. Elle a en effet réalisé un bénéfice de 811 millions de francs, soit 19 millions de moins que le record de 2004. Tous les secteurs dégagent des bénéfices. Du côté de l'entreprise, on souhaite tempérer l'impression laissée par les chiffres. « Toutes les années ne pourront pas être comme 2005 », avertit son directeur Ulrich Gigy qui estime que l'ancienne régie doit continuer à adapter ses structures pour pouvoir s'imposer dans un contexte de plus en plus concurrentiel. La Poste, qui compte 41 073 collaborateurs et 1 465 apprentis, a supprimé 1 211 emplois à plein temps l'année dernière.

AGRICULTURE

● Les paysans doivent pouvoir exercer des activités lucratives accessoires,



du producteur et pour autant que l'acheteur participe à un régime international de contrôle des exportations.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

● Le Tribunal fédéral (TF) regrette la décision du Conseil des États de réduire le nombre de juges fédéraux de 41 à 38. Il n'est pas opposé par principe à toute diminution mais trouve la démarche prématurée. Selon le TF, il est impossible de prévoir quelles répercussions la nouvelle loi sur le TF qui entrera en vigueur l'année prochaine aura sur la charge de travail du tribunal. L'introduction d'un nouveau système de recours, dès 2007, demandera un gros investissement initial. Il sera nécessaire d'acquiescer d'abord de l'expérience dans l'application de la nouvelle loi. De plus le volume des affaires est en constante augmentation.



**HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET**